



# Le kidnapping des enfants à Goma

**L**e mot enfant nous vient du latin « **infans** » qui signifie : « celui qui ne parle pas »<sup>1</sup>. On voit déjà fidèlement se refléter dans cette origine du mot une conception bien particulière de l'enfant : « *Soit sage et tais-toi !* » disait Allain Serres.

Ainsi les pères gaulois avaient-ils droit de vie et de mort sur les enfants. Les lois romaines autorisaient les hommes à accepter ou refuser un enfant à sa naissance.

D'un continent à une autre, d'une culture à une autre, malgré le décalage des siècles, un enfant, en République Démocratique du Congo, ne parle pas toujours et apprend de plus en plus à être sage et ne pas revendiquer.

C'est dans ce contexte que des enfants sont kidnappés et déplacés comme des paquets de linge pour cause de disputes et de séparation des parents. En l'absence de lois et dans l'ignorance des droits, la famille la plus forte impose la garde des enfants. Le kidnapping n'est pas nouveau à Goma, nous l'avons déjà combattu, mais on en comprend un peu mieux maintenant les motifs et pourquoi il est si fréquent.

On assiste à des enlèvements sur le chemin de l'école ou dans les quartiers, par malice ou par violence, avec des coups ou sous la menace d'une arme, tous les moyens sont bons pour déplacer et cacher les victimes avant de les expédier par véhicule ou par bateau, ou même par avion pour aller plus vite, pour... éviter la lave du volcan Nyiragongo et échapper à toute poursuite.

Comme des colis, des enfants sont expédiés de Goma aux quatre coins du monde.

Par exemple, le petit **Steve** âgé de 3 ans, caché sous le nom de Christian inscrit sur le billet de la compagnie Wimbi Dira pour brouiller les recherches de sa mère avant son décollage vers Kinshasa ; **Alain**, 9 ans, pour qui la nuit sombre a suffi pour l'embarquer sur un bateau à destination de Mbujimayi ; **Glady**, 10 ans, **Naomi**, 7 ans et **Raïssa**, 5 ans, enlevées à l'école, ont été cachées dans une maison pendant des jours. Quant à **Jospin**, 6 ans, c'est avec une arme à feu que son père l'a gardé quelques jours à l'aéroport international de Goma avant de prendre la destination de Kananga devant les pleurs et l'impuissance de son ex-femme terrorisée.

C'est aujourd'hui le tour de **Nicole**, **Michaël** et **Junior** de 9, 7 et 5 ans, frères et sœur, récemment kidnappés et acheminés au Rwanda par leur oncle Éric sur la commande de leur père vivant à Kigali et séparé de sa femme depuis un bon moment. Le cauchemar de ces trois enfants a commencé exactement le 18 mai 2006 et c'est par l'action de Children's Voice qu'ils ont été retrouvés.

Ce ne sont là que quelques cas connus parmi beaucoup d'autres enfants condamnés à être sage pour se taire et se laisser traîner.

Mais pourquoi recourir à une telle violence, sans crainte de traumatiser les enfants ? Les auteurs de ces enlèvements agissent-ils dans l'intérêt supérieur de l'enfant ? Voilà encore une matière de réflexion.

N'y a-t-il pas moyen de faire intervenir la justice pour départager les parents et statuer sur la garde de ces enfants ; et mettre ainsi fin à ce trafic ?

---

<sup>1</sup> Selon les travaux de Sándor Ferenczi (1873-1933), l'un des premiers psychanalyste [Wikipédia].



*Junior, Michaël et Nicole, enlevés à Goma, ont été retrouvés à Kigali grâce à Children's Voice.*

Selon la tradition, dans le mariage coutumier (versement de la dot par l'époux) ou civil, les enfants issus de cette union entrent au patrimoine de la famille de la mère. Le père n'aura de droit sur ces enfants qu'après acquittement de sa dot auprès de sa belle famille. Ce qui n'est pas une raison de recourir à la force pour s'en accaparer à l'insu de la famille qui en a la garde.

Les enfants les plus exposés aux enlèvements sont justement ceux qui sont déjà victimes de la séparation de leurs parents. Ils partagent le même sort que les enfants nés de filles mères abandonnés par leur conjoint après leur grossesse, dont les exigences coutumières et civiles n'ont pas été honorées, que l'homme ait reconnu ou pas sa paternité. Et ces femmes mères qui ont difficilement élevé leurs enfants ne se laissent pas facilement faire. Ainsi naît la violence autour de ces enfants.

Comme dans la jungle et en l'absence de tout arbitrage judiciaire, c'est la loi du plus fort : « *Que le plus fort gagne !* ».

Dans tous les cas, les enfants sont victimes de ces coutumes et de l'irresponsabilité des parents en cas de séparation, de la violence intrafamiliale et de l'absence de toutes mesures de protection. En complète violation de leurs droits d'enfants, les droits de l'enfant étant encore une fois bafoués.

*Children's Voice, Christine Musaidizi,  
Goma, juin 2006.*